


# COMPARATIF EXHAUSTIF DES COUVERTURES

**FAE (La Capitale) et FSE-CSQ (SSQ)**

En date du 19 septembre 2018

## L'assurance collective





Assurance :  
vie, salaire et  
maladie

GARANTIES	FAE - LA CAPITALE contrat 9995	CSQ - SSQ contrat J9999
<b>ASSURANCE VIE DE BASE</b>		
Adhésion	10 000 \$ obligatoire avec droit de retrait dans les <b>90 jours</b> de l'entrée en vigueur et facultative pour tout montant en excédent de 10 000 \$	10 000 \$ obligatoire avec droit de retrait dans les <b>180 jours</b> de l'entrée en vigueur et facultative pour tout montant en excédent de 10 000 \$
<b>Prime par 14 jours (excluant taxe de 9%)</b>		
- 10 000 \$	0,31 \$	0,04 \$
- 25 000 \$	0,78 \$	0,15 \$
<b>ASSURANCE VIE DU CONJOINT ET DES ENFANTS À CHARGE</b>		
<b>Prime par 14 jours (excluant taxe de 9%)</b>	0,53 \$	0,92 \$
<b>ASSURANCE VIE ADDITIONNELLE</b>		
Structure de la tarification	Taux séparés fumeur / non-fumeur et homme / femme	<b>Taux par groupe d'âge seulement</b>

GARANTIES	FAE - LA CAPITALE contrat 9995	CSQ - SSQ contrat J9999
<b>ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE</b>		
<p>Montant de la prestation</p> <p>Programme d'aide</p>	<p>Selon la convention</p> <p><b>An 1</b> : 100% x salaire brut (max: 5 jours) + 75% x salaire par la suite (employeur)</p> <p><b>An 2</b> : 66 2/3 % x salaire brut (employeur)</p> <p><b>An 3</b> : 75% x traitement net</p>	<p><b>An 1</b> : 100% x salaire brut (max: 5 jours) + 75% x salaire par la suite (employeur)</p> <p><b>An 2</b> : 66 2/3 % x salaire brut (employeur)</p> <p><b>An 3</b> : 60% x 1<sup>ers</sup> 20 000 \$ de salaire annuel + 42,5% x 40 000 \$ suivant + 40% de l'excédent + les montants forfaitaires annuels suivants: . 2 000 \$ pour le conjoint . 1 000 \$ pour famille monoparentale . 400 \$ par enfant à charge de 18 ans et plus</p> <p>* Les montants forfaitaires sont basés sur le statut de protection au moment du versement de la première prestation (et non à la date d'invalidité). Le statut est gelé après le premier paiement.</p>
Prime par 14 jours (excluant taxe de 9%)	<b>Inclus (Tandem)</b>	-
- salaire annuel 82 585 \$ (régime B)	28,84 \$	32,08 \$

Note : Dans la description des garanties, lorsqu'un contrat est plus généreux, une trame de fond rouge pâle a été ajoutée au texte.

GARANTIES	FAE - LA CAPITALE contrat 9995	CSQ - SSQ contrat J9999
<b>A) FRAIS REMBOURSABLES À 100 %</b>		
- hospitalisation au Canada	<b>Chambre semi-privée, illimité</b>	-
- centre d'hébergement et de soins de longue durée	<b>Chambre semi-privée, maximum 180 jours / année</b>	-
- centre de réadaptation	<b>Chambre semi-privée, maximum 180 jours / année</b>	-
<b>B) AUTRES FRAIS (ADMISSIBLES)</b>		
Coassurance		
- Médicaments	80% (sauf innovateur pour lequel il existe un générique : 70%) <b>01/2019 : 80% (limité au prix du médicament générique)</b>	80% <b>(limité au prix du médicament générique le plus bas)</b>
- Médicaments (max déboursé par certificat)	Selon RAMQ (1 066 \$ en 2017)	<b>860 \$</b>
- Autres frais	80% sauf indication contraire	80% sauf indication contraire
Franchise annuelle		
- Individuelle	50 \$	50 \$
- Monoparentale (si pas de conjoint)	<b>75 \$</b>	<b>50 \$</b>
- Familiale	<b>100 \$</b>	<b>50 \$</b>
<b>Service médicaux (frais admissibles)</b>		
- carte de paiement	Différé <b>01/2019 : Direct</b>	<b>Direct</b>
- produits antitabac	Max 630 \$ admissible par année	<b>Inclus selon le minimum obligé par la RAMQ</b>
- soins infirmiers licenciés/aux.	<b>5 000 \$ remb. / année</b>	-
Exonération des primes	<b>Invalidité à compter du 01/01/2014: Après 52 semaines d'invalidité, jusqu'à 104 semaines</b>	<b>Invalidité &gt; 01/01/2006: Après 52 semaines d'invalidité, terminaison à 60 ans si invalide avant 56 ans ou maximum 36 mois sans dépasser 65 ans</b>
<b>Prime par 14 jours (excluant taxe de 9%)</b>	<b>Ind : 36,59 \$ / mono : 53,44 \$ / fam : 88,02 \$</b>	<b>Ind : 37,01 \$ / mono : 55,11 \$ / fam : 91,30 \$</b>

GARANTIE	FAE - LA CAPITALE contrat 9995	CSQ - SSQ contrat J9999
<b>A) FRAIS REMBOURSABLES À 100 %</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- hospitalisation au Canada</li> <li>- centre d'hébergement et de soins de longue durée</li> <li>- centre de réadaptation</li> </ul>	Chambre semi-privée, illimité <b>Chambre semi-privée, maximum 180 jours / année</b> <b>Chambre semi-privée, maximum 180 jours / année</b>	Chambre semi-privée, illimité - -
<b>B) AUTRES FRAIS (ADMISSIBLES)</b>		
Coassurance		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médicaments</li> </ul>	80% (sauf innovateur pour lequel il existe un générique : 70%) <b>01/2019 : 80% (limité au prix du médicament générique)</b>	<b>80% (limité au prix du médicament générique le plus bas)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médicaments (max déboursé par certificat)</li> </ul>	Selon RAMQ (1 066 \$ en 2017)	<b>860 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres frais</li> </ul>	80% sauf indication contraire	80% sauf indication contraire
<b>Service médicaux (frais admissibles)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- carte de paiement</li> </ul>	Différé <b>01/2019 : Direct</b>	<b>Direct</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- produits antitabac</li> </ul>	<b>Max 630 \$ admissible par année</b>	<b>Inclus selon le minimum obligé par la RAMQ</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- soins infirmiers licenciés/aux.</li> </ul>	<b>5 000 \$ remb. / année</b>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>- radiographies, analyses de laboratoire</li> </ul>	<b>Inclus</b>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>- électrocardiogrammes, ultrasons, traitements au radium et aux rayons X</li> </ul>	<b>Inclus</b>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>- imagerie résonance magnétique</li> </ul>	<b>500 \$ de remb./ année</b>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>- soutiens-gorges postopératoires</li> </ul>	-	<b>200 \$ à vie</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- échographie</li> </ul>	<b>300 \$ de remb. / année</b>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>- lentilles intraoculaires</li> </ul>	-	<b>Inclus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- examens de la vue</li> </ul>	<b>35 \$ de remb. / 24 mois</b>	-

GARANTIE	FAE - LA CAPITALE contrat 9995	CSQ - SSQ contrat J9999
<b>B) AUTRES FRAIS (ADMISSIBLES) (suite)</b>		
<b>Service des professionnels de la santé</b>		
Coassurance	80%	80% sauf indication contraire
	<b>Frais admissibles convertis en remboursement</b>	
- radio de chiropraticien	<b>40 \$ remb. / année</b>	<b>40 \$ remb. / radiographie inclus dans le maximum annuel</b>
- chiropraticien	<b>28 \$ remb. / tr., max. 20 tr. / année</b>	<b>20 \$ remb. / tr., max. 400 \$ / année</b>
- physiothérapeute, thérapeute en réadaptation physique, thérapeute de sport	<b>40 \$ remb./tr., max. 15 tr. / année pour l'ensemble</b>	<b>Sans thérapeute du sport 24 \$ remb./tr., max. 400 \$ / année pour l'ensemble</b>
- psychologue, psychanalyste, psychiatre, travailleur social, conseiller en orientation	<b>64 \$ de remb. / tr., max. 10 tr. / année pour l'ensemble (incluant psychothérapeute)</b>	<b>à 50%, max. 500 \$ / année pour l'ensemble (incluant psychoéducateur)</b>
- podiatre, podologue	<b>32 \$ remb. / tr., max. 15 tr. / année pour l'ensemble</b>	<b>20 \$ remb. / tr., max. 400 \$ / année pour l'ensemble</b>
- acupuncteur	<b>32 \$ remb. / tr., max. 15 tr. / année</b>	<b>20 \$ remb. / tr., max. 400 \$ / année</b>
Exonération des primes	<b>Invalidité à compter du 01/01/2014 : Après 52 semaines d'invalidité, jusqu'à 104 semaines</b>	<b>Invalidité &gt; 01/01/2006: Après 52 semaines d'invalidité, terminaison à 60 ans si invalide avant 56 ans ou maximum 36 mois sans dépasser 65 ans</b>
<b>Prime par 14 jours (excluant taxe de 9%)</b>	<b>Ind : 48,95 \$ / mono : 73,80 \$ / fam : 119,73 \$</b>	<b>Ind : 46,83 \$ / mono : 69,94 \$ / fam : 113,11 \$</b>

GARANTIE	FAE - LA CAPITALE contrat 9995	CSQ - SSQ contrat J9999
<b>A) FRAIS REMBOURSABLES À 100 %</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- hospitalisation au Canada</li> <li>- centre d'hébergement et de soins de longue durée</li> <li>- centre de réadaptation</li> </ul>	Chambre semi-privée, illimité <b>Chambre semi-privée, maximum 180 jours / année</b> <b>Chambre semi-privée, maximum 180 jours / année</b>	Chambre semi-privée, illimité - -
<b>B) AUTRES FRAIS (ADMISSIBLES)</b>		
Coassurance		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médicaments</li> </ul>	80% (sauf innovateur pour lequel il existe un générique : 70%) <b>01/2019 : 80% (limité au prix du médicament générique)</b>	<b>80% (limité au prix du médicament générique le plus bas)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médicaments (max déboursé par certificat)</li> </ul>	Selon RAMQ (1 066 \$ en 2017)	<b>860 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres frais</li> </ul>	80% sauf indication contraire	80% sauf indication contraire
<b>Service médicaux (frais admissibles)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- carte de paiement</li> </ul>	Différé <b>01/2019 : Direct</b>	<b>Direct</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- produits antitabac</li> </ul>	Max 630 \$ admissible par année	<b>Inclus selon le minimum obligé par la RAMQ</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- soins infirmiers licenciés/aux.</li> </ul>	<b>10 000 \$ remb. / année</b>	<b>240 \$ de remb. / jour, 5 000 \$ de remb./ année</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- radiographies, analyses de laboratoire</li> </ul>	<b>Inclus</b>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>- électrocardiogrammes, ultrasons, traitements au radium et aux rayons X</li> </ul>	<b>Inclus</b>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>- imagerie résonance magnétique</li> </ul>	<b>600 \$ de remb./ année</b>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>- appareil auditif</li> </ul>	800 \$ de remb./ 48 mois incluant honoraires de l'audioprothésiste	<b>560 \$ de remb. / 48 mois incluant honoraires de l'audioprothésiste</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- clinique privée alcoolisme et toxicomanie</li> </ul>	80 \$ / jour, max: 30 jours /année (incluant clinique pour joueurs compulsifs)	<b>64 \$ remb. / jour, max: 30 jours /année (incluant clinique pour joueurs compulsifs)</b>



GARANTIE	FAE - LA CAPITALE contrat 9995	CSQ - SSQ contrat J9999
<b>B) AUTRES FRAIS (ADMISSIBLES) (suite)</b>		
- glucomètre, dextromètre, mallette	<b>400 \$ remb. / 36 mois</b>	<b>240 \$ remb. / 36 mois</b>
- soutiens-gorges postopératoires	<b>2 / année</b>	<b>200 \$ à vie</b>
- chirurgie esthétique à la suite d'un accident	5 000 \$ de remb. / accident	-
- échographie	300 \$ de remb. / année	-
- soins à domicile	400 \$ de remb. / année	-
- lentilles intraoculaires	-	<b>Inclus</b>
- examens de la vue	<b>50 \$ de remb. / 24 mois</b>	-
<b>Service des professionnels de la santé</b>		
Coassurance	80%	80% sauf indication contraire
	<b>Frais admissibles convertis en remboursement</b>	
- ostéopathe	<b>56 \$</b> remb. / tr., max. <b>15 tr.</b> / année	<b>36 \$</b> remb. / tr., max. <b>700 \$</b> / année combinés avec physiothérapeute
- radio de chiropraticien	40 \$ remb. / année	40 \$ remb. / radiographie inclus dans le maximum annuel
- chiropraticien	<b>36 \$</b> remb. / tr., max. <b>20 tr.</b> / année	<b>28 \$</b> remb. / tr., max. <b>500 \$</b> / année
- physiothérapeute, thérapeute en réadaptation physique, thérapeute de sport	<b>52 \$</b> remb./ tr., max. <b>15 tr.</b> / année pour l'ensemble	<b>Sans thérapeute du sport</b> <b>36 \$</b> remb./ tr., max. <b>700 \$</b> / année pour l'ensemble combinés avec ostéopathe
- psychologue, psychanalyste, psychiatre, travailleur social, conseiller en orientation	<b>64 \$ de remb. / tr., max. 25 tr. / année pour l'ensemble (incluant psychothérapeute)</b>	<b>à 50% des 1<sup>ers</sup> 1 000 \$ adm. + 80% excédent, max. 1 500 \$ / année pour l'ensemble (incluant psychoéducateur)</b>
- naturopathe	<b>36 \$</b> remb. / tr., max. <b>20 tr.</b> / année	<b>28 \$</b> remb./ tr., max. <b>600 \$</b> / année combinés avec MKO
- homéopathe (incluant remèdes homéopathiques)	<b>36 \$</b> remb./ tr., max. <b>720 \$</b> remb. / année	<b>28 \$</b> remb./ tr., max: <b>600 \$</b> remb. / année
- podiatre, podologue	<b>44 \$</b> remb./ tr., max. <b>15 tr.</b> / année pour l'ensemble	<b>36 \$</b> remb./ tr., max. <b>600 \$</b> / année pour l'ensemble
- acupuncteur	<b>44 \$</b> remb./ tr., max. <b>15 tr.</b> / année	<b>36 \$</b> remb./ tr., max. <b>600 \$</b> / année



# Assurance maladie - M3

Différences entre les 2 contrats (suite)

GARANTIE	FAE - LA CAPITALE contrat 9995	CSQ - SSQ contrat J9999
<b>B) AUTRES FRAIS (ADMISSIBLES) (suite)</b>		
<b>Service des professionnels de la santé (suite)</b>		
- diététiste	44 \$ remb./ tr. max. 15 tr. / année	28 \$ remb. / tr., max. 500 \$ / année
- kinésithérapeute, orthothérapeute, massothérapeute	44 \$ remb./ tr. max. 15 tr. / année pour l'ensemble	28 \$ remb./ tr., max. 600 \$ / année pour l'ensemble <b>combinés avec naturopathe</b>
Exonération des primes	<b>Invalidité à compter du 01/01/2014 : Après 52 semaines d'invalidité, jusqu'à 104 semaines</b>	<b>Invalidité &gt; 01/01/2006: Après 52 semaines d'invalidité, terminaison à 60 ans si invalide avant 56 ans ou maximum 36 mois sans dépasser 65 ans</b>
<b>Prime par 14 jours (excluant taxe de 9%)</b>	<b>Ind. : 64,84 \$ / mono. : 97,53 \$ / fam. : 155,47 \$</b>	<b>Ind. : 59,08 \$ / mono. : 88,36 \$ / fam. : 140,47 \$</b>



# Tarification totale

Coût par période de 14 jours

**FAE - La Capitale**  
Taux au 1<sup>er</sup> janvier 2018

**FSE CSQ - SSQ**  
Taux au 1<sup>er</sup> janvier 2018

MODULE	IND	MONO	FAM	EX FAM	IND	MONO	FAM	EX FAM
<b>SALAIRE ANNUEL : 55 000 \$</b>								
<b>M1</b>	56,11 \$	72,96 \$	107,54 \$	19,52 \$	58,42 \$	76,52 \$	112,71 \$	21,41 \$
<b>M2</b>	68,47 \$	93,32 \$	139,25 \$	19,52 \$	68,24 \$	91,35 \$	134,52 \$	21,41 \$
<b>M3</b>	84,36 \$	117,05 \$	174,99 \$	19,52 \$	80,49 \$	109,77 \$	161,88 \$	21,41 \$
<b>SALAIRE ANNUEL : 82 585 \$</b>								
<b>M1</b>	65,74 \$	82,59 \$	117,17 \$	29,15 \$	69,13 \$	87,23 \$	123,42 \$	32,12 \$
<b>M2</b>	78,10 \$	102,95 \$	148,88 \$	29,15 \$	78,95 \$	102,06 \$	145,23 \$	32,12 \$
<b>M3</b>	93,99 \$	126,68 \$	184,62 \$	29,15 \$	91,20 \$	120,48 \$	172,59 \$	32,12 \$

**Hypothèses utilisées :**

Ces chiffres excluent la taxe de vente provinciale de 9%.

Assurance vie : 10 000 \$

Assurance salaire de longue durée : Inclusive

Assurance salaire de courte durée : Non inclusive

Assurance maladie : Selon la protection



Assurance :  
personnes  
retraitées

	FSE CSQ - SSQ	FAE, APRFAE	Commentaires
<b>COTISATION ANNUELLE DES PERSONNES RETRAITÉES (ADHÉSION FACULTATIVE)</b>	0,34% du revenu annuel de retraite, versé à l'AREQ (exemple: 183,60 \$ pour un revenu de 54 000 \$)	48 \$ versé à l'APRFAE	Moins coûteux avec APRFAE

	FSE CSQ - SSQ	FAE, APRFAE	Commentaires
<b>RÉGIME D'ASSURANCE VIE DES PERSONNES RETRAITÉES (ADHÉSION FACULTATIVE)</b>		<b>01/2019</b> : il faut être membre de l'APRFAE pour pouvoir adhérer au régime	
3 choix d'option à volume décroissant (moins de 60 ans / 60 à 64 ans / 65 ans et plus)	<u>Coût mensuel, taxe 9% incluse</u> (Individuel / familial)	<u>Coût mensuel, taxe 9% incluse</u> (Individuel / familial)	
<b>Choix 1</b> : 20 000 \$ / 15 000 \$ / 10 000 \$	18,97 \$ / 28,20 \$	12,30 \$ / 20,91 \$	} Moins coûteux avec La Capitale
<b>Choix 2</b> : 40 000 \$ / 30 000 \$ / 20 000 \$	37,93 \$ / 47,16 \$	24,59 \$ / 33,20 \$	
<b>Choix 3</b> : 60 000 \$ / 45 000 \$ / 30 000 \$	56,90 \$ / 66,13 \$	36,89 \$ / 45,50 \$	

	FSE CSQ - SSQ	FAE, APRFAE	Commentaires
TYPE DE RÉGIME	Régime collectif, facultatif	Régime individuel de La Capitale, facultatif	
Est-ce que le régime est accessible à tous les retraités?	Non, obligation d'être membre AREQ et d'en payer la cotisation de 0,34% du revenu	Oui	Moins coûteux avec La Capitale
Est-ce que plusieurs options sont disponibles?	2 options (Base et Santé Plus)	Modulaire à trois régimes (Base, intermédiaire et supérieur) Possibilité d'ajouter à ces régimes un bloc complémentaire incluant des soins oculaires et des soins dentaires	Plus de flexibilité avec La Capitale
Une fois qu'on a choisi un régime, est-il possible de modifier ce choix dans le futur?	Aucune possibilité d'augmenter, mais il est permis de réduire en tout temps.	Possibilité de réduire ou d'augmenter sa couverture, après le délai minimum requis (24 mois dans le régime de base, 36 mois pour l'intermédiaire et le supérieur, 24 mois pour le bloc complémentaire)	Plus de flexibilité avec La Capitale
Est-il possible de mettre fin à sa protection en tout temps?	Oui	Oui, même si le délai minimum de couverture n'est pas complété	
Est-ce que le régime est complémentaire au régime public d'assurance médicaments (RAMQ)?	Oui	Oui	

**Veuillez noter que l'APRFAE travaille actuellement à la création d'un régime collectif de soins médicaux pour ses membres. Ce régime collectif serait possiblement mis en place au printemps 2019.**

	FSE CSQ - SSQ	FAE, APRFAE	Commentaires
TYPE DE RÉGIME (SUITE)	Régime collectif, facultatif	Régime individuel de La Capitale, facultatif	
Est-ce que les médicaments non remboursables par la RAMQ sont couverts (si disponibles sur prescription seulement)?	Oui, remboursés à 80%	Oui, remboursés entre 70% à 80% (selon le module sélectionné)	Régime AREQ est plus généreux que les régimes <i>Base</i> et <i>Intermédiaire</i> de La Capitale
Est-ce que les services diagnostiques sont couverts (radiographies, analyses de laboratoire)?	Non	Oui	Régime La Capitale est plus généreux
Est-ce que les professionnels de la santé sont couverts (masso, chiro, etc.)?	Avec l'option <i>Santé Plus</i> seulement	Avec les options <i>Intermédiaire</i> et <i>Supérieur</i>	Régime La Capitale est plus généreux (voir plus loin)
Est-ce que les régimes incluent d'autres types de frais remboursables?	Oui, sous réserves de certains maximums.	Oui, sous réserves de certains maximums.	Parfois la couverture AREQ est plus avantageuse, parfois c'est La Capitale qui l'est davantage.
Coût des régimes	Tarification selon couverture (ind/mono/familial) Taux uniformes selon l'âge	Tarification selon couverture (ind/mono/familial) Taux variant par groupe d'âge	Moins coûteux avec l'AREQ





# Assurance maladie (suite)

GARANTIES	CSQ (AREQ)	LA CAPITALE SÉRIE 3992	
		RÉGIME INTERMÉDIAIRE	RÉGIME SUPÉRIEUR
GARANTIES	ASSURANCE COLLECTIVE ASSUREQ *	Maximums remboursables	Maximums remboursables
Professionnels de la santé	Santé Plus seulement - maximums de remboursement		
Audiologiste	Inclus	60 \$ / visite, maximum 400 \$ / année pour l'ensemble	60 \$ / visite, maximum 500 \$ / année pour l'ensemble
Ergothérapeute	Inclus		
Naturopathe	*44 \$ / traitement		
Ostéopathe	*56 \$ / traitement		
Orthophoniste	Inclus		
Podiatre	*44 \$ / traitement ou consultation		
Chiropraticien	*36 \$ / traitement	40 \$ / visite, maximum 400 \$ / année	40 \$ / visite, maximum 500 \$ / année
Radio de chiropraticien	Inclus	50 \$ / année	50 \$ / année
Diététiste	*40 \$ / consultation	50 \$ / visite, maximum 400 \$ / année	50 \$ / visite, maximum 500 \$ / année
Physiothérapeute	*48 \$ / traitement	50 \$ / visite, maximum 400 \$ / année	50 \$ / visite, maximum 500 \$ / année
Acupuncteur	*44 \$ / traitement	40 \$ / visite, maximum 400 \$ / année	40 \$ / visite, maximum 500 \$ / année
Homéopathe	*44 \$ / traitement	n.d.	
Kinésithérapeute, massothérapeute, orthothérapeute (MKO)	*44 \$ / traitement	n.d.	40 \$ / visite, maximum 500 \$ / année pour l'ensemble
Psychanalyste, psychiatre, psychologue	50% x 1 <sup>ers</sup> 1 000 \$ de frais admissibles + 80% de l'excédent, maximum 1 500 \$ / année pour l'ensemble	80 \$ / visite, maximum 400 \$ / année pour l'ensemble	80 \$ / visite, maximum 500 \$ / année pour l'ensemble

\* maximum de 750 \$ / année pour l'ensemble de ces professionnels

## LA CAPITALE - PRODUIT INDIVIDUEL D'ASSURANCE MALADIE - SÉRIE 3992 (aucune taxe applicable)

Les coûts mensuels ci-dessous incluent aussi la cotisation l'APRFAE (48 \$ / année)

ÂGE	RÉGIME DE BASE			RÉGIME INTERMÉDIAIRE			RÉGIME SUPÉRIEUR		
	PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION MONO-PARENTALE	PROTECTION FAMILIALE	PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION MONO-PARENTALE	PROTECTION FAMILIALE	PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION MONO-PARENTALE	PROTECTION FAMILIALE
Moins de 50 ans	28,41 \$	39,42 \$	54,57 \$	45,52 \$	64,61 \$	93,92 \$	58,27 \$	84,01 \$	121,59 \$
50 - 59 ans	30,69 \$	43,83 \$	60,53 \$	51,69 \$	75,52 \$	108,55 \$	66,38 \$	97,51 \$	140,74 \$
60 - 64 ans	38,66 \$	55,25 \$	73,05 \$	65,95 \$	96,04 \$	130,36 \$	85,05 \$	124,39 \$	169,28 \$
65 - 69 ans	48,48 \$	69,19 \$	90,15 \$	84,05 \$	123,14 \$	159,02 \$	108,71 \$	159,84 \$	206,73 \$
70 - 74 ans	59,25 \$	85,26 \$	111,08 \$	104,50 \$	152,54 \$	203,80 \$	135,42 \$	198,27 \$	265,31 \$
75 - 79 ans	62,01 \$	89,32 \$	116,43 \$	109,52 \$	159,97 \$	213,79 \$	141,99 \$	207,98 \$	278,38 \$
80 - 84 ans	64,78 \$	93,39 \$	121,79 \$	114,55 \$	167,40 \$	223,78 \$	148,56 \$	217,70 \$	291,44 \$
85 ans et plus	70,30 \$	101,51 \$	132,49 \$	124,59 \$	182,25 \$	243,77 \$	161,70 \$	237,13 \$	317,58 \$

## SSQ - ASSURANCE COLLECTIVE D'ASSURANCE MALADIE - ASSUREQ

Les coûts mensuels ci-dessous incluent aussi la taxe de 9% sur les produits d'assurances collectives, ainsi que la cotisation obligatoire à l'AREQ (0,34% du revenu de retraite)

REVENU DE RETRAITE	RÉGIME SANTÉ			RÉGIME SANTÉ PLUS		
	PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION MONO-PARENTALE	PROTECTION FAMILIALE	PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION MONO-PARENTALE	PROTECTION FAMILIALE
45 000 \$	37,41 \$	42,53 \$	60,21 \$	55,90 \$	64,43 \$	93,80 \$
50 000 \$	38,82 \$	43,95 \$	61,63 \$	57,32 \$	65,84 \$	95,22 \$
55 000 \$	40,24 \$	45,36 \$	63,04 \$	58,74 \$	67,26 \$	96,64 \$
60 000 \$	41,66 \$	46,78 \$	64,46 \$	60,15 \$	68,68 \$	98,05 \$
65 000 \$	43,07 \$	48,20 \$	65,88 \$	61,57 \$	70,09 \$	99,47 \$

GARANTIES	SSQ ASSURANCE SSQ ASSURANCE ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC - CSQ (AREQ)	LA CAPITALE PRODUIT INDIVIDUEL D'ASSURANCE MALADIE PERSPECTIVE - SÉRIE 3992		
	ASSURANCE COLLECTIVE ASSUREQ *	RÉGIME DE BASE	RÉGIME INTERMÉDIAIRE	RÉGIME SUPÉRIEUR
Adhésion	Facultative	Facultative	Facultative	Facultative
Règles de transfert entre les régimes	* Pas considéré comme un groupe aux termes de la loi sur l'assurance médicaments, mais demeure un groupe pour fins d'assurances collectives.  Choix entre deux régimes : <b>Santé et Santé Plus</b>  Possibilité de diminuer en tout temps de régime mais impossible d'augmenter par la suite	Durée minimale 24 mois  Possibilité de modifier suite à un événement de vie	Durée minimale 36 mois  Possibilité de modifier suite à un événement de vie	Durée minimale 36 mois  Possibilité de modifier suite à un événement de vie
<b>A) FRAIS REMBOURSABLES À 100 %</b>				
Hospitalisation au Canada	Chambre semi-privée, illimité incluant soins palliatifs et soins pour maladies chroniques	Durée illimitée, chambre à 2 lits	Durée illimitée, chambre à 2 lits	Durée illimitée, chambre à 2 lits
Centre d'hébergement et de soins de longue durée	180 jours à vie, chambre à 2 lits	180 jours par année civile, chambre à 2 lits	180 jours par année civile, chambre à 2 lits	180 jours par année civile, chambre à 2 lits
Centre de réadaptation				
Maison de convalescence	60 \$ / jour, maximum 120 jours / année à 80%	n.d.	n.d.	n.d.

<b>GARANTIES</b>	<b>SSQ ASSURANCE</b> SSQ ASSURANCE ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC - CSQ (AREQ)	<b>LA CAPITALE</b> PRODUIT INDIVIDUEL D'ASSURANCE MALADIE PERSPECTIVE - SÉRIE 3992		
<b>GARANTIES</b>	<b>ASSURANCE COLLECTIVE ASSUREQ *</b>	<b>RÉGIME DE BASE</b>	<b>RÉGIME INTERMÉDIAIRE</b>	<b>RÉGIME SUPÉRIEUR</b>

#### A) FRAIS REMBOURSABLES À 100 % (SUITE)

VIVA Programme de promotion de la santé	n.d.	Inclus	Inclus	Inclus
<b>Assurance voyage</b>				
- Maximum	5 millions/ voyage	1 million par voyage	5 millions par voyage	5 millions par voyage
- Séjour à l'extérieur	90 jours (182 jours pour Santé plus)	30 jours	90 jours	180 jours
<b>Assurance annulation voyage</b>	5 000 \$ / voyage	5 000 \$ / voyage	5 000 \$ / voyage	5 000 \$ / voyage

#### B) AUTRES FRAIS ADMISSIBLES

<b>Coassurance</b>				
- Médicaments	80%	70%	75%	80%
- Autres frais	80%	70%	75%	80%
<b>Franchise annuelle</b>	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Médicaments</b>	<b>Maximums remboursables</b>	<b>Maximums remboursables</b>	<b>Maximums remboursables</b>	<b>Maximums remboursables</b>
Médicaments admissibles	Qui nécessite une prescription (Médicaments prescrits non remboursés par le Régime public d'assurance médicaments de la province de résidence)	Qui nécessite une prescription (Médicaments prescrits non remboursés par le Régime public d'assurance médicaments de la province de résidence)	Qui nécessite une prescription (Médicaments prescrits non remboursés par le Régime public d'assurance médicaments de la province de résidence)	Qui nécessite une prescription (Médicaments prescrits non remboursés par le Régime public d'assurance médicaments de la province de résidence)
Substitution	s.o.	Générique obligatoire	Générique obligatoire	Générique obligatoire
Maximum remboursable	Aucun	15 000 \$ / année	20 000 \$ / année	25 000 \$ / année
Service de paiement automatisé	Paiement direct	Paiement direct	Paiement direct	Paiement direct
Injections sclérosantes	26,25 \$ / jour	n.d.	20 \$ / séance	30 \$ / séance

GARANTIES	SSQ ASSURANCE SSQ ASSURANCE ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC - CSQ (AREQ)	LA CAPITALE PRODUIT INDIVIDUEL D'ASSURANCE MALADIE PERSPECTIVE - SÉRIE 3992		
	ASSURANCE COLLECTIVE ASSUREQ *	RÉGIME DE BASE	RÉGIME INTERMÉDIAIRE	RÉGIME SUPÉRIEUR
<b>B) AUTRES FRAIS ADMISSIBLES (SUITE)</b>				
<b>Services médicaux</b>	<b>Maximums remboursables</b>	<b>Maximums remboursables</b>	<b>Maximums remboursables</b>	<b>Maximums remboursables</b>
Ambulance	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Cure de désintoxication, incluant clinique pour joueurs compulsifs	64 \$ / jour, maximum 30 jours / année	n.d.	n.d.	80 \$ par jour, maximum 30 jours par année
Dentiste à la suite d'un accident	Inclus	5 000 \$ / accident	5 000 \$ / accident	5 000 \$ / accident
Frais de déplacement pour traitements médicaux hors région de l'assuré	1 000 \$ / année (déplacement d'au moins 200 km du lieu de résidence)	hébergement: max. 80 \$ / jour, 1 000 \$ / année (déplacement d'au moins 200 km du lieu de résidence)	hébergement: max. 80 \$ / jour, 1 000 \$ / année (déplacement d'au moins 200 km du lieu de résidence)	hébergement: max. 125 \$ / jour, 1 000 \$ / année (déplacement d'au moins 200 km du lieu de résidence)
Plasma sanguin et transfusion de sang	n/d	Inclus	Inclus	Inclus
Soins et services à domicile	Inclus	n.d.	n.d.	500 \$ / année
Soins infirmiers	240 \$ / jour, 5 000 \$ / année	3 000 \$ / année	5 000 \$ / année	5 000 \$ / année
<b>Services diagnostiques</b>	<b>Maximums remboursables</b>	<b>Maximums remboursables</b>	<b>Maximums remboursables</b>	<b>Maximums remboursables</b>
Échographie	n.d.	80 \$ / année	80 \$ / année	80 \$ / année
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	n.d.	n.d.	500 \$ / année	750 \$ / année

GARANTIES	SSQ ASSURANCE SSQ ASSURANCE ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC - CSQ (AREQ)	LA CAPITALE PRODUIT INDIVIDUEL D'ASSURANCE MALADIE PERSPECTIVE - SÉRIE 3992		
	GARANTIES	ASSURANCE COLLECTIVE ASSUREQ *	RÉGIME DE BASE	RÉGIME INTERMÉDIAIRE
<b>B) AUTRES FRAIS ADMISSIBLES</b>				
<b>Services diagnostiques (suite)</b>	<b>Maximums remboursables (suite)</b>	<b>Maximums remboursables (suite)</b>	<b>Maximums remboursables (suite)</b>	<b>Maximums remboursables (suite)</b>
Polysomnographie	n.d.	500 \$ / année	500 \$ / année	500 \$ / année
Radiographie	n.d.	Inclus	Inclus	Inclus
Tests et analyses de laboratoire	n.d.	500 \$ / année	600 \$ / année	750 \$ / année
Tomodensitométrie	n.d.	n.d.	200 \$ / année	200 \$ / année
<b>Autres frais médicaux</b>	<b>Maximums remboursables</b>	<b>Maximums remboursables</b>	<b>Maximums remboursables</b>	<b>Maximums remboursables</b>
Appareil auditif	560 \$ / 48 mois	250 \$ / 24 mois	500 \$ / 24 mois	1 000 \$ / 24 mois
Appareil d'assistance respiratoire et oxygène	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Appareil pour diabétique (glucomètre, dextromètre)	240 \$ / 36 mois	n.d.	200 \$ / 36 mois	250 \$ / 36 mois
Autres appareils thérapeutiques	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Bas de soutien	3 paires / année	3 paires / 12 mois	4 paires / 12 mois	6 paires / 12 mois
Éléments correctifs ajoutés à des chaussures ordinaires, chaussures orthopédiques	Inclus	250 \$ / année	350 \$ / année	500 \$ / année
Fauteuil roulant, lit d'hôpital	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Lentilles intraoculaires	Inclus	n.d.	n.d.	n.d.
Membre ou oeil artificiel, supports, corsets ou autres équipements orthopédiques, bandes herniaires ou béquilles	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

GARANTIE	SSQ ASSURANCE SSQ ASSURANCE ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC - CSQ (AREQ)	LA CAPITALE PRODUIT INDIVIDUEL D'ASSURANCE MALADIE PERSPECTIVE - SÉRIE 3992		
	ASSURANCE COLLECTIVE ASSUREQ *	RÉGIME DE BASE	RÉGIME INTERMÉDIAIRE	RÉGIME SUPÉRIEUR
<b>B) AUTRES FRAIS ADMISSIBLE</b>				
Autres frais médicaux (suite)	Maximums remboursables (suite)	Maximums remboursables (suite)	Maximums remboursables (suite)	Maximums remboursables (suite)
Neurostimulateur percutané (TENS)	800 \$ / 60 mois	n.d.	750 \$ / 60 mois	1 000 \$ / 60 mois
Pompe à insuline	Inclus	n.d.	3 000 \$ / 36 mois	6 000 \$ / 60 mois
Prothèse capillaire	300 \$ à vie	100 \$ à vie	300 \$ à vie	300 \$ à vie
Prothèse mammaire externe	Inclus + soutiens-gorges postopératoires (200 \$ à vie)	n.d.	150 \$ / année	250 \$ / année
Stérilet	n.d.	n.d.	75 \$ / 24 mois	75 \$ / 24 mois
Professionnels de la santé	Santé Plus seulement - maximums de remboursement	Maximums remboursables	Maximums remboursables	Maximums remboursables
Audiologiste	Inclus	} n.d.	} 60 \$ / visite, maximum 400 \$ / année pour l'ensemble	} 60 \$ / visite, maximum 500 \$ / année pour l'ensemble
Ergothérapeute	Inclus			
Naturopathe	*44 \$ / traitement			
Ostéopathe	*56 \$ / traitement			
Orthophoniste	Inclus			
Podiatre	*44 \$ / traitement ou consultation			



GARANTIES	SSQ ASSURANCE SSQ ASSURANCE ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC - CSQ (AREQ)	LA CAPITALE PRODUIT INDIVIDUEL D'ASSURANCE MALADIE PERSPECTIVE - SÉRIE 3992		
	ASSURANCE COLLECTIVE ASSUREQ *	RÉGIME DE BASE	RÉGIME INTERMÉDIAIRE	RÉGIME SUPÉRIEUR
Professionnels de la santé (suite)	Santé Plus seulement - maximums de remboursement (suite)	Maximums remboursables (suite)	Maximums remboursables (suite)	Maximums remboursables (suite)
Chiropraticien	*36 \$ / traitement	n.d.	40 \$ / visite, maximum 400 \$ / année	40 \$ / visite, maximum 500 \$ / année
Radio de chiropraticien	Inclus	n.d.	50 \$ / année	50 \$ / année
Diététiste	*40 \$ / consultation	n.d.	50 \$ / visite, maximum 400 \$ / année	50 \$ / visite, maximum 500 \$ / année
Physiothérapeute	*48 \$ / traitement	n.d.	50 \$ / visite, maximum 400 \$ / année	50 \$ / visite, maximum 500 \$ / année
Acupuncteur	*44 \$ / traitement	n.d.	40 \$ / visite, maximum 400 \$ / année	40 \$ / visite, maximum 500 \$ / année
Homéopathe	*44 \$ / traitement	n.d.	n.d.	40 \$ / visite, maximum 500 \$ / année pour l'ensemble
Kinésithérapeute, massothé- rapeute, orthothérapeute (MKO)	*44 \$ / traitement	n.d.	n.d.	40 \$ / visite, maximum 500 \$ / année pour l'ensemble
Psychanalyste, psychiatre, psychologue	50% x 1 <sup>ers</sup> 1 000 \$ de frais admissibles + 80% de l'excédent, maximum 1 500 \$ / année pour l'ensemble	n.d.	80 \$ / visite, maximum 400 \$ / année pour l'ensemble	80 \$ / visite, maximum 500 \$ / année pour l'ensemble
<b>Droit de transformation</b>	Inclus pour le conjoint en cas de décès et de séparation	Inclus pour le conjoint en cas de décès et de séparation	Inclus pour le conjoint en cas de décès et de séparation	Inclus pour le conjoint en cas de décès et de séparation
<b>Terminaison</b>	Décès	Décès	Décès	Décès

\* maximum de 750 \$ / année pour  
l'ensemble de ces professionnels

GARANTIES	SSQ ASSURANCE SSQ ASSURANCE ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC - CSQ (AREQ)	LA CAPITALE PRODUIT INDIVIDUEL D'ASSURANCE MALADIE PERSPECTIVE - SÉRIE 3992		
GARANTIES	ASSURANCE COLLECTIVE ASSUREQ *	BLOC COMPLÉMENTAIRE OPTIONNEL		
	<b>Règles de participation et de changement de régime</b>	Durée minimale : 24 mois <b>OU</b> événement de vie	Durée minimale : 24 mois <b>OU</b> événement de vie	Durée minimale : 24 mois <b>OU</b> événement de vie
		<b>Coordination du remboursement des médicaments avec la RAMQ</b>		
	Franchise et coassurance	Selon ce qui est prévu par le régime de BASE pour la protection Médicaments	Selon ce qui est prévu par le régime INTERMÉDIAIRE pour la protection Médicaments	Selon ce qui est prévu par le régime SUPÉRIEUR pour la protection Médicaments
	<b>Substitution générique</b>	Obligatoire pour les médicaments inscrits sur la liste du Régime public d'assurance médicaments de la province	Obligatoire pour les médicaments inscrits sur la liste du Régime public d'assurance médicaments de la province	Obligatoire pour les médicaments inscrits sur la liste du Régime public d'assurance médicaments de la province
		<b>Soins dentaires</b>		
	Coassurance	80%		
	Franchise	Aucune		
	Soins préventifs (un examen par période de 9 mois consécutifs)			
	Restauration de base			
	Restauration majeure (endodontie, parodontie)	Maximum remboursable : 500 \$ par année civile, tous ces soins dentaires combinés		

<b>GARANTIES</b>	<b>SSQ ASSURANCE</b> SSQ ASSURANCE ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC - CSQ (AREQ)	<b>LA CAPITALE</b> PRODUIT INDIVIDUEL D'ASSURANCE MALADIE PERSPECTIVE - SÉRIE 3992
<b>GARANTIES</b>	<b>ASSURANCE COLLECTIVE ASSUREQ *</b>	<b>BLOC COMPLÉMENTAIRE OPTIONNEL</b>
		<b>Soins oculaires</b>
	Coassurance	100%
	Franchise	Aucune
	Examen de la vue	50 \$ par 24 mois
	Verres, lunettes, lentilles	150 \$ par 24 mois

